

RÈGLEMENT 2022

CHAMPIONNAT MOTOCROSS

GRAND-EST, CHAMPAGNE-ARDENNE ET ALSACE-LORRAINE

1 COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ces championnats tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM, Inter, LUE, NJ ou NCO, et **membres d'un club de la LMGE**.

Les épreuves des différents championnats de la LMGE sont ouvertes aux pilotes des autres ligues. Ils ne figureront pas au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent. Ils ne bénéficieront pas des primes de résultat correspondantes.

		Un titre de champion sera attribué dans le championnat motocross suivant :	
CHAMPIONNAT EXCELLENCE		Grand-Est : 1 épreuve / Champagne-Ardenne / Alsace-Lorraine	
classe ou cylindrée	450 cc : classes 3-4 250 cc 2T, 350 cc 4T, 450 cc 4T	Âge : selon les règles fédérales	Licences : NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT
	250 cc : classe 2 125 cc 2T, 250 cc 4T		
CHAMPIONNAT 125 cc 2T		Grand-Est : 1 épreuve / Champagne-Ardenne / Alsace-Lorraine	
clas. cyl.	125 cc 2T	Âge : selon les règles fédérales	Licences : NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT
CHAMPIONNAT 65 cc / 85 cc		Grand-Est : 1 épreuve / Champagne-Ardenne / Alsace-Lorraine	
classe ou cylindrée	85 cc 2T	Kids : 9 ans révolus à 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours Espoirs : 12 ans révolus à 15 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	Licences : NJ3, NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT
	65 cc 2T	7 ans révolus à 11 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	Licences : NJ1, NJ2, NJ3
TROPHÉE VÉTÉRANS, FÉMININES, MOTOS ANCIENNES		Grand-Est : 1 épreuve / Champagne-Ardenne / Alsace-Lorraine	
classe ou cylindrée	classes 2, 3 et 4 125 cc 2T jusqu'à 450 cc 4T	Vétérans : 40 ans et plus au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	Licences : NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT
		Féminines : selon les règles fédérales	
		Motos anciennes : se référer au règlement spécifique	
TROPHÉE 450 cc		Champagne-Ardenne / Alsace-Lorraine	
clas. cyl.	classe 3, 4 250 cc 2T, 350 cc 4T, 450 cc 4T	Âge : selon les règles fédérales	Licences : NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT
TROPHÉE 250 cc		Champagne-Ardenne / Alsace-Lorraine	
clas. cyl.	classe 2 125 cc 2T, 250 cc 4T	Âge : selon les règles fédérales	Licences : NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT

Les licenciés « **une manifestation** » seront acceptés au bon vouloir du club organisateur. La démarche devra être réalisée complètement en ligne.

Les catégories « **Championnat 65 cc** » et « **Championnat 85 cc** » sont fusionnées. Les pilotes rouleront systématiquement ensemble, sauf terrain inadapté.

Les « **Motos anciennes** » sont intégrées à la catégorie « Trophées Vétérans-Féminines » et rouleront d'office sur toutes les épreuves où cette catégorie est acceptée.

Le nombre de pilotes admis à disputer chacune des épreuves de classement est limité à la capacité maximale du circuit, soit **45 pilotes**.

RÈGLEMENT 2022

CHAMPIONNAT MOTOCROSS

GRAND-EST, CHAMPAGNE-ARDENNE ET ALSACE-LORRAINE

2 CLUBS ORGANISATEURS

Pour prétendre avoir le championnat, le club ne pourra refuser aucun pilote inscrit à l'année à la date de clôture des engagements. S'il organise sur une seule journée, le club ne pourra accepter que 6 catégories maximum ; et s'il organise sur 1 journée et demie (sauf épreuve championnat de France), 9 catégories maximum.

3 INSCRIPTIONS AUX CHAMPIONNATS ET ENGAGEMENTS AUX ÉPREUVES

3.1 LOCATION ANNUELLE DU TRANSPONDEUR

Les pilotes désirant participer aux championnats Grand-Est 2022 devront s'inscrire via le système internet de la Ligue, accessible à l'adresse suivante : <http://inscriptions.liguemotograndest.fr/>

Le montant de la location annuelle du transpondeur est fixé à **82 € pour toutes les catégories, sauf 52 € pour les catégories 65 cc / 85 cc.**

Les pilotes « Hors Ligue » pourront également louer un transpondeur à l'année. En revanche, ils ne bénéficieront pas des primes et ne compteront que pour les classements scratch journée.

Il n'y a pas de date de clôture pour les inscriptions, ni pour la location des transpondeurs.

Néanmoins, la Commission de motocross examinera la liste des inscrits. Si besoin, elle se réserve le droit de réviser ses critères de sélection dans les différentes catégories afin de les équilibrer.

Lors de sa 1^{ère} épreuve, un transpondeur sera remis et/ou envoyé à chaque pilote. Le pilote hors Ligue/hors championnat devra restituer son transpondeur, préalablement nettoyé le soir même de l'épreuve. À partir de la saison 2022, les pilotes sont responsables de leur transpondeur en cas de perte ou de vol, ils le remplaceront à leurs frais moyennant 100 €. En cas de dysfonctionnement, il sera remplacé gratuitement par la LMGE. Ils le conserveront pour la saison 2023 en s'acquittant des frais d'inscriptions et de location.

Les machines devront être obligatoirement munies des transpondeurs dès qu'elles pénètrent sur le circuit, que ce soit aux essais ou en manche.

3.2 NUMÉROS DE COURSE

Lors du paiement de la location du transpondeur à l'année, les pilotes pourront choisir leur numéro de course, dans la limite des numéros disponibles et selon les priorités suivantes :

- **Priorité 1, à partir du 17 janvier 2022** : les pilotes ayant des numéros « championnat de France »
- **Priorité 2, à partir du 1^{er} février 2022** : les pilotes ayant des numéros LMGE en 2021
- **Priorité 3, à partir du 15 février 2022** : tous les autres pilotes

GALLES DE NUMÉROS

Grille 1 : n° de 2 à 999	Les catégories citées ci-contre partageront la même numérotation, libre et commune. Il n'y aura pas de doublon possible dans les catégories nommées ci-après : CHAMPIONNAT EXCELLENCE CHAMPIONNAT 125 cc 2T TROPHÉE VÉTÉRANS FÉMININES TROPHÉE 450 cc TROPHÉE 250 cc MOTOS ANCIENNES
Grille 2 : n° de 2 à 999	Les catégories citées ci-contre partageront la même numérotation, libre et commune. Il n'y aura pas de doublon possible dans les catégories nommées ci-après : CHAMPIONNAT 85 cc (KIDS et ESPOIRS) CHAMPIONNAT 65 cc

RÈGLEMENT 2022

CHAMPIONNAT MOTOCROSS

GRAND-EST, CHAMPAGNE-ARDENNE ET ALSACE-LORRAINE

COULEURS DE PLAQUES ET NUMÉROS

KIDS 65 cc / Kids 85 cc	Plaques bleues	Numéros blancs
85 cc Espoirs	Plaques blanches	Numéros noirs
CLASSE 2 125 cc 2T, 250 cc 4T	Plaques noires	Numéros blancs
CLASSE 3 - 4 250 cc 2T, 350cc 4T, 450 cc 4T	Plaques blanches	Numéros noirs
FÉMININES	En rapport avec la cylindrée, exception accordée aux pilotes faisant partie du championnat de France (plaques bleues, numéros blancs).	

Une liste de notoriété est établie par la Commission de motocross, les pilotes y figurant devront obligatoirement s'inscrire dans l'une des catégories CHAMPIONNAT. Cette liste sera communiquée sur le site internet de la Ligue : <http://liguemotograndest.fr/>

Néanmoins, la Commission de motocross se réserve le droit de corriger l'inscription d'un pilote qui ne serait pas inscrit dans la bonne catégorie en raison de son niveau.

3.3 ENGAGEMENTS

L'engagement des pilotes aux épreuves se fera sur le système internet LMGE <http://inscriptions.liguemotograndest.fr/>, et uniquement après validation aux championnats. Les droits d'engagement aux épreuves sont fixés comme suit :

- ▶ **42 €** par course pour toutes les catégories, sauf
- ▶ **25 €** par course pour les catégories 85 cc et 65 cc

La date de clôture des engagements est fixée à **15 jours avant l'épreuve**, soit **J-15**. Passée cette date, les droits seront majorés aux tarifs suivants :

- ▶ **82 €** pour toutes les catégories, sauf
- ▶ **35 €** pour les catégories 85 cc et 65 cc

Les pilotes Hors Ligue, Hors championnat pourront s'inscrire dès l'ouverture des épreuves. Les droits d'inscriptions (transpondeur inclus) pour les pilotes Hors Ligue, Hors championnat sont fixés à :

- ▶ **62 €** pour toutes les catégories, sauf
- ▶ **45 €** pour les catégories 85 cc et 65 cc

Les engagements seront clos quatre jours (**J-4**) avant la date de l'épreuve. Le paiement de l'engagement valide l'inscription du pilote.

Chaque club organisateur définira la façon de gérer l'entrée du pilote et de ses accompagnateurs.

Les documents utiles (règlement particulier, horaires, etc.) seront accessibles sur le système internet de gestion des engagements.

RÈGLEMENT 2022

CHAMPIONNAT MOTOCROSS

GRAND-EST, CHAMPAGNE-ARDENNE ET ALSACE-LORRAINE

3.4 PILOTE SOUHAITANT DÉCLARER FORFAIT

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra déclarer forfait auprès du **Secrétariat Motocross de la Ligue motocycliste Grand-Est, au maximum 48 heures avant la course.**

Tout pilote qui déclare forfait devra fournir un justificatif valable (exemple : certificat médical, courrier officiel, etc). Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé. La décision de rembourser ou non le pilote sera prise par la Ligue, après étude du justificatif fourni.

Sur tout forfait, un droit administratif sera retenu (5 €). **Passé le délai des 48 heures avant l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.**

Le pilote s'excusant moins de 13 jours avant l'épreuve ne pourra participer à aucune épreuve organisée le même jour ou week-end. Les sanctions encourues pour un double engagement sont celles figurant dans le règlement des championnats de France.

Après toute absence pour raison de santé, la Ligue aura la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin fédéral pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

4 SPONSORING

Les pilotes et organisateurs respecteront les engagements de la LMGE en matière de sponsoring.

Un autocollant fourni par la LMGE devra être obligatoirement apposé sur la plaque avant. Nous nous tenons à la disposition des pilotes qui souhaitent obtenir un format vectoriel pour inclure le logo LMGE directement sur leur kit-déco.

5 OFFICIELS

5.1 DÉLÉGUÉS

Un délégué sera présent à chaque épreuve. En cas d'empêchement, le délégué se fera remplacer par un membre désigné par la commission.

5.2 JURY

En fonction du règlement fédéral. Le président du jury est obligatoirement titulaire d'une licence de commissaire sportif ou supérieure valide. Le délégué ou l'arbitre est de droit président du jury et doit être désigné par la commission.

6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS

Rappel aux clubs organisateurs : le respect des règles de sécurité et fédérales est obligatoire.

7 CONTRÔLE TECHNIQUE

Application du Contrôle technique du Règlement général des championnats de France de motocross version 2021, sauf pour les points notifiés ci-dessous. Un Commissaire technique, chargé du marquage et de la vérification des machines, sera obligatoirement désigné par le Collège technique de la LMGE, dans toutes les épreuves du Championnat.

- ▶ 6.1 Obligations de la Ligue et du Club
- ▶ 6.2 Horaires
- ▶ 6.3 Classes
- ▶ 6.4 Plaques numérotées
- ▶ 6.5 Contrôle du niveau sonore des machines

RÈGLEMENT 2022

CHAMPIONNAT MOTOCROSS

GRAND-EST, CHAMPAGNE-ARDENNE ET ALSACE-LORRAINE

- ▶ 6.6 Tuyaux d'échappement
- ▶ 6.7 Carburant
- ▶ 6.8 Casque et équipements
- ▶ 6.9 Contrôles des machines et identification

- 6.9.1 Identification des machines
- 6.9.2 Poids minimum des machines de motocross
- 6.9.3 Concurrent ne possédant qu'une machine
- 6.9.4 Concurrent possédant deux machines
- 6.9.5 Concurrent ayant ses deux machines rendues inutilisables
- 6.9.6 Contrôle des machines

- ▶ 6.10 Mise en parc fermé à l'issue de la dernière manche

Dans le présent règlement, la mise en parc fermé à l'issue de la dernière manche n'est pas d'application. Toutefois, si besoin, le Délégué où le Commissaire technique peut soumettre cette possibilité au jury.

Pour le détail de l'ensemble de ces points, veuillez vous référer au règlement général MX FFM.

B DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

B.1 PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DANS LE PARC D'ATTENTE

Les machines seront placées dans le box qui leur a été réservé en fonction des temps chronométrés réalisés ou, à défaut, en fonction des classements généraux. Sauf autres dispositions prévues dans les règles particulières, le parc d'attente sera définitivement fermé lorsque la procédure de départ sera lancée. Les pilotes arrivant après la fermeture ne seront pas autorisés à prendre le départ sur décision du directeur de course ou du délégué.

B.2 PROCÉDURE DE LA MISE EN GAILLE DE DÉPART

Le responsable du parc d'attente fera mettre les moteurs en marche. Il fera sortir les pilotes du parc d'attente dans l'ordre de leurs temps chronométrés ou, à défaut, en fonction des classements généraux. Lorsque la première moto quittera le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté.

B.2.1 QUALIFICATIONS

La sélection des pilotes s'effectuera comme suit :

- ▶ **jusqu'à 45 pilotes** en fonction de la capacité de la piste
 - 1 séance d'essais libres
 - 1 séance d'essais chronométrés
- ▶ **de 46 à 108 pilotes** : 2 groupes

Les pilotes seront répartis entre deux groupes « A » et « B » en fonction de leur classement (tirage au sort aléatoire pour la 1^{re} épreuve, et classement provisoire pour les autres épreuves). Les pilotes non classés viendront ensuite par ordre numérique.

- 1 séance d'essais libres Groupe A
- 1 séance d'essais libres Groupe B
- 1 séance d'essais chronométrés qualificatifs Groupe A (23 pilotes qualifiés)
- 1 séance d'essais chronométrés qualificatifs Groupe B (22 pilotes qualifiés)

Les changements de groupe sont interdits.

Si le nombre de pilotes à diviser est un nombre impair, alors le Groupe A comprendra un pilote de plus que le Groupe B. Par ailleurs, il est précisé que le pilote réalisant le meilleur chrono des deux groupes rentrera en premier.

RÈGLEMENT 2022

CHAMPIONNAT MOTOCROSS

GRAND-EST, CHAMPAGNE-ARDENNE ET ALSACE-LORRAINE

Particularité pour les catégories « 65 cc/85 cc » :

- **En dessous de 30 pilotes engagés**, le format sera le suivant :

1 essai libre
1 essai chronométré
2 manches de 15 min + 1T

- **Au-delà de 30 pilotes engagés**, le format sera le suivant :

1 essai libre
1 essai chronométré
2 manches de 12 min + 1T pour le Groupe B
2 manches de 15 min + 1T pour le Groupe A

À l'issue de l'essai chronométré, un cumul sera établi. Le délégué répartira les meilleurs pilotes dans le Groupe A et les suivants dans le Groupe B. En cas d'imprévu (panne, crevaison dans le 1er tour chrono, etc.), le délégué se réserve le droit de réintégrer un pilote dans le Groupe A en dernière position, s'il juge que son niveau est supérieur au Groupe B.

8.3 GRILLE DE DÉPART

Pour tous les championnats de la LMGE, la grille a éléments individuels tombant du côté des pilotes et un dispositif anti-recul devant être placé à 3 mètres en arrière de la grille sont obligatoires. Pour les grilles comptant seulement 30 places, les départs se feront sur 2 lignes. Lorsque la première sera complètement occupée, les pilotes se mettront en 2^e ligne.

8.4 PROCÉDURE DE DÉPART

Le départ sera donné obligatoirement à la grille par le Directeur de course ou son assistant. Pour connaître les détails de la procédure de départ, veuillez vous référer au règlement général Motocross National FFM.

8.5 FAUX DÉPART

Tout faux départ sera indiqué par un drapeau rouge. Les coureurs ayant pris le départ devront retourner à la zone d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible. Le changement de machine n'est pas autorisé.

8.6 DURÉE DES ESSAIS ET MANCHES

Catégories	Type de classement	Nb séries	Essais libres	Essais chronos	Manches
Championnat Excellence	scratch	1	15'	15'	2 x 20' + 1T
Championnat 125 cc 2T	scratch	1	15'	15'	2 x 20' + 1T
Championnat 65 cc + 85 cc	scratch	1	10'	12'	2 x 15' + 1T 2 x 12' + 1T
Trophée Vétérans-Féminines + Motos anciennes	scratch	1	10'	12'	2 x 15' + 1T
Trophées 250 cc	scratch	1	10'	12'	2 x 15' + 1T
Trophée 450 cc	scratch	1	10'	12'	2 x 15' + 1T

RÈGLEMENT 2022

CHAMPIONNAT MOTOCROSS

GRAND-EST, CHAMPAGNE-ARDENNE ET ALSACE-LORRAINE

8.6 DURÉE DES ESSAIS ET MANCHES (SUITE)

L'arrêt de chaque manche sera prononcé lorsque le concurrent de tête franchira pour la première fois la ligne d'arrivée après l'expiration du temps imparti pour la manche. Si une course est arrêtée à n'importe quel moment pendant la première moitié du temps imparti, alors elle sera recommencée. Les coureurs se rendront directement au parc des coureurs, et le nouveau départ sera donné 30 min après l'arrêt de la course. Le changement de moto est autorisé. Le choix devra être fait 10 min avant le nouveau départ.

Si une course est arrêtée après que la moitié du temps imparti se soit écoulée, alors la course sera considérée comme terminée. L'ordre final sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant l'arrêt de la manche.

À l'exception d'un faux départ, une course ne peut être recommencée qu'une seule fois. S'il est nécessaire d'arrêter une course une deuxième fois et si la moitié du temps imparti ne s'est pas écoulée, alors la course sera considérée comme nulle et non avenue.

8.7 DISQUALIFICATION

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire placé par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. Pendant les courses, un pilote ne peut s'arrêter que dans la zone de réparation. Durant les courses, l'intervention d'un mécanicien ne pourra s'exercer que dans les limites de la zone de réparation. L'intervention d'un manager en dehors de la zone de panneautage, pour quelque raison que ce soit, est interdite. La communication radio ou l'utilisation de télémétrie du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne, est strictement interdite sur toutes les épreuves. Le non-respect de l'une de ces 4 règles entraînera la disqualification du pilote pour la manche. D'autre part, tout pilote qui aura volontairement « coupé » le parcours et gagné ainsi une ou plusieurs places sera exclu de la manche dans laquelle il aura commis cette infraction.

Si le fait se produit pendant les essais chronométrés, alors le pilote incriminé sera classé le dernier de ces essais.

8.8 RÉCLAMATION

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de course selon les clauses du titre III section 1 du Code sportif national et accompagnées d'une caution de 75 €. Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 75 € pour un moteur à deux temps et de 150 € pour un moteur à quatre temps. Si la machine démontée s'avère non conforme, alors cette caution sera remboursée ; ou si la conformité est reconnue, alors elle sera versée au pilote contraint au démontage. Toute contestation ou tout litige s'y rapportant sera soumis au Tribunal régional de discipline et d'arbitrage.

8.9 ANNULATION D'UNE ÉPREUVE

En cas d'annulation, les droits d'engagement des pilotes seront remboursés si aucun essai n'a été organisé. À partir du moment où les essais libres et/ou qualificatifs ont débuté, aucun remboursement ne sera possible et les droits d'engagement seront reversés aux clubs organisateurs. Si l'annulation intervient avant la 1^{re} manche, alors les pilotes ne toucheront aucune prime sauf si l'annulation est imputable à l'organisateur.

RÈGLEMENT 2022

CHAMPIONNAT MOTOCROSS

GRAND-EST, CHAMPAGNE-ARDENNE ET ALSACE-LORRAINE

9 CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Les points seront attribués pour chaque manche selon le barème ci-dessous. Pour être classés, les pilotes devront avoir effectué au moins un tour.

Le barème de points ci-contre sera appliqué sur tous les championnats motocross.

Place	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e	16 ^e	17 ^e	18 ^e	19 ^e	20 ^e
Points	25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Un pilote inscrit dans l'un des deux championnats motocross de zone sera inscrit par le secrétariat dans l'autre zone. Il pourra participer aux épreuves, marquer des points dans les championnats de zone, et bénéficier des primes correspondantes.

NB : Si un pilote change de catégorie, il marquera également des points et prendra les primes.

- ▶ **Particularité importante pour les catégories « Championnat Excellence, Championnat 125 cc 2T, Trophée Vétérans-Féminines, Motos anciennes »** : L'épreuve du Grand-Est comptera pour le championnat de Zone dans laquelle elle se déroule.
- ▶ **Particularité « 65 cc/85 cc »** : Chaque catégorie a son propre classement dans chaque manche et marque des points d'après le barème connu, soit :

Place	Championnat 65 cc	Championnat Kids 85 cc	Championnat 85 cc Espoir
1 ^{er}	25 points	25 points	25 points
2 ^{ème}	22 points	22 points	22 points
3 ^{ème}	20 points	20 points	20 points
Etc.	Etc.	Etc.	Etc.

RÉCOMPENSES SUR LES ÉPREUVES

La présence des pilotes récompensés est obligatoire lors de la remise des prix. Les classements généraux de chaque épreuve seront établis par addition des points obtenus lors des différentes manches. En cas d'ex æquo, le meilleur résultat de la dernière manche est prédominant.

L'organisateur distribuera au minimum les prix suivants lors de la remise des prix (en fonction du classement de la journée) :

- ▶ **Championnat Excellence** : 1 coupe aux 3 premiers 450 cc suivant classement scratch, 1 coupe aux 3 premiers 250 cc suivant classement scratch
- ▶ **Championnat 125 cc 2T** : 1 coupe aux 3 premiers,
- ▶ **Championnat 65 - 85 cc** : 1 coupe aux 3 premiers 85 cc Espoirs, 1 coupe aux 3 premiers Kids 85 cc, 1 coupe aux 3 premiers Kids 65 cc
- ▶ **Trophée Vétérans-Féminines** : 1 coupe aux 3 premiers Vétérans, 1 coupe aux 3 premières Féminines
- ▶ **Motos anciennes** : selon le règlement spécifique
- ▶ **Trophée 250 cc** : 1 coupe aux 3 premiers scratch, 1 coupe aux 3 premiers 125 cc 2T
- ▶ **Trophée 450 cc** : 1 coupe aux 3 premiers
- ▶ **1 coupe à la première féminine** dans chaque catégorie

RÈGLEMENT 2022

CHAMPIONNAT MOTOCROSS

GRAND-EST, CHAMPAGNE-ARDENNE ET ALSACE-LORRAINE

En cas de défusion des catégories, l'organisateur devra prévoir :

- ▶ 6 coupes pour les championnats 85 cc (1 coupe aux 3 premiers 85 cc Espoirs, 1 coupe aux 3 premiers Kids 85 cc), ou
- ▶ 3 coupes pour les championnats 65 cc (1 coupe aux 3 premiers Kids 65 cc).

PRIMES D'ARRIVÉES

Les catégories championnat Excellence Grand-Est et championnat 125 cc 2T Grand Est seront dotées d'indemnités versées en fin d'année par la Commission de motocross Grand-Est, suivant le barème par épreuve ci-dessous :

- ▶ **Les primes seront accordées sur le classement général.**
- ▶ **Les pilotes Hors Ligue/Hors championnat ne bénéficient pas des primes.**

PRIMES CHAMPIONNAT MOTOCROSS GRAND-EST

Place	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
Prix (€)	300	250	200	150	130	120	110	100	95	90
Place	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e	16 ^e	17 ^e	18 ^e	19 ^e	20 ^e
Prix (€)	85	80	75	70	65	60	55	50	45	40

Chaque épreuve où les catégories championnat Excellence Champagne-Ardenne et championnat 125 cc 2T Champagne-Ardenne rouleront, les clubs devront prévoir pour chaque manche la somme de 275 euros suivant le barème ci-dessous :

- ▶ **Les primes Grand-Est et Champagne-Ardenne ne sont pas cumulables.**

PRIMES CHAMPIONNAT MOTOCROSS CHAMPAGNE-ARDENNE

Place	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
Prix (€)	60	50	40	35	25	20	15	10	10	10

10 CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS

Tout pilote changeant de catégorie en cours de saison ne cumulera pas les points obtenus dans son ancienne catégorie mais pourra prétendre aux points marqués dans sa nouvelle catégorie.

10.1 POINTS DE BONIFICATION

Tout pilote participant à une épreuve de niveau supérieur organisée le même week-end ou jour férié qu'un championnat Grand-Est et/ou un championnat de Zone de la même discipline et de la même catégorie se verra réattribuer des points en championnat Grand-Est et/ou un championnat de Zone, dans la limite de 3 épreuves.

RÈGLEMENT 2022

CHAMPIONNAT MOTOCROSS

GRAND-EST, CHAMPAGNE-ARDENNE ET ALSACE-LORRAINE

Ce calcul se fera au prorata de la totalité des manches. Ces points seront ajoutés au fur et à mesure de la saison et recalculés en fonction des épreuves auxquelles il participe.

Pour prétendre à ces points, le pilote devra se qualifier sur l'épreuve tombant en concurrence de date.

Les catégories suivantes sont considérées comme épreuve de niveau supérieur : championnat du monde ; championnat d'Europe ; championnats de France : Élite 24MX, National 250 cc et 450 cc, 125 cc 2T, Junior, Espoirs, Minivert, Féminines et Vétérans. Les courses de marques et les supercross sont exclus.

10.2 RÉCOMPENSES DE FIN DE SAISON

Les pilotes suivants seront récompensés en fin de saison, selon les classements généraux établis dans chaque catégorie :

- ▶ **Championnat Excellence** : 1 coupe aux 3 premiers 450 cc suivant classement scratch, 1 coupe aux 3 premiers 250 cc suivant classement scratch
- ▶ **Championnat 125 cc 2T** : 1 coupe aux 3 premiers, 1 coupe aux 3 premiers juniors (- de 18 ans au 1er janvier 2022)
- ▶ **Championnat 65-85 cc** : 1 coupe aux 3 premiers 85 cc Espoirs, 1 coupe aux 3 premiers Kids 85 cc, 1 coupe aux 3 premiers Kids 65 cc
- ▶ **Trophée Vétérans-Féminines** : 1 coupe aux 3 premiers Vétérans, 1 coupe aux 3 premières Féminines
- ▶ **Motos anciennes** : selon le règlement spécifique
- ▶ **Trophée 250 cc** : 1 coupe aux 3 premiers scratch, 1 coupe aux 3 premiers 125 cc 2T
- ▶ **Trophée 450 cc** : 1 coupe aux 3 premiers
- ▶ **1 coupe à la première féminine** de chaque catégorie.

En cas d'ex aequo au classement du championnat, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc. jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes. En dernier ressort, le dernier meilleur résultat sera déterminant.

11 DISPOSITIONS DIVERSES

Tout comportement incorrect d'un pilote sera sanctionné. Aucune aide extérieure ne pourra être apportée aux pilotes durant les épreuves, y compris les aides par radio, talkie-walkie, portable, etc. sous peine d'exclusion. En cas d'accident corporel, seuls les services de secours sont habilités à intervenir. Durant les épreuves, les panneauteurs en possession d'une licence devront rester dans la zone qui leur aura été attribuée. Personne ne sera autorisé à panneauter en dehors de cette zone. Chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs, le non-respect de la zone panneautage entraînera la mise hors course du pilote en cas de récidive. Tout véhicule à moteur sera interdit dans l'enceinte de la manifestation. Tous les animaux devront être tenus en laisse, sous peine d'exclusion du pilote responsable. Le non-respect des drapeaux sera sanctionné. (voir art 24 du Code sportif).

12 APPLICATION DU RÈGLEMENT

Il est rappelé que conformément au règlement général des manifestations sportives de la FFM, le jury de l'épreuve a toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés par la Commission de motocross de la LMGE.

Toute contestation ou tout litige s'y rapportant sera soumis au Tribunal régional de discipline et d'arbitrage.

Les clubs et les coureurs qui ne respecteraient pas le présent règlement pourront être pénalisés.

CALENDRIER 2022 MOTOCROSS

- GRAND-EST
- CHAMPAGNE-ARDENNE
- ALSACE-LORRAINE
- COURSE SUR PRAIRIE

Date	Club organisateur (Lieu - Département)	CHPT. EXCELLENCE	CHPT. 125cc 2T	CHPT. 85cc	CHPT. 65cc	TROPHEE 250cc	TROPHEE 450cc	TROPHEE VET/FEM, MOTO ANCIENNE	QUAD	SIDE CAR CROSS	AUTRES CATÉGORIES
03/04	MC VIEIL ARMAND (CERNAY - 68)	●	●	●		●	●	●			
10/04	AMC SOMMAUTHE (BOUCONVILLE - 8)	●	●			●	●	●	●		COURSE SUR PRAIRIE
17/04	MC DU PAVILLON (LA NEUVILLE AUX JOUTES - 8)					●				●	CHAMPIONNAT DE FRANCE MX VETERAN + NATIONAL
17 & 18/04	MC SAINT-MIHIEL (SAINT-MIHIEL - 55)	●	●	●	●	●	●	●			CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONAL 125cc
18/04	MC CHAMPIGNOLAIS (CHAMPIGNOL LEZ MONDEVILLE - 10)	●	●	●	●				●		NATIONAL VÉTÉRANS
30/04 01/05	MC SAINT DIE DES VOSGES (CHAMP LE DUC - 88)										CHAMPIONNAT D'EUROPE 65cc/85cc, FÉMININS
01/05	MC HAUT-MARNAIS (POULANGY - 52)			●		●	●	●		●	
07 & 08/05	UM BITCHOISE (BITCHE - 57)										CHAMPIONNAT DE FRANCE 24 MX TOUR (ELITE / JUNIOR / MX ESPOIRS 85)
08/05	MC DU CERCLE DE L'AMITIE (HERMONVILLE - 51)	●	●	●							NATIONAL A + NATIONAL B
15/05	MC DES BUTTES DE BEAUREGARD (TAILLETTE - 8)	●	●	●	●	●	●	●			
15/05	THIONVILLE TT MC (HOMBOURG BUDANGE - 57)	●	●	●		●	●	●			
22/05	MC VALLÉE DE LA BRUCHE (BOURG BRUCHE - 67)		●			●	●			●	CHAMPIONNAT DE FRANCE QUAD CROSS ÉLITE
22/05	UM DE L'AUBE (MONTGUEUX - 10)		●			●					CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONAL MX 250cc
29/05	MC REVIGNY (REVIGNY SUR ORNAIN** - 55)	●	●	●	●	●	●	●			
05/06	MC DE LA ZORN (STEINBOURG - 67)	●	●			●	●				CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIVERT
11/06	TEAM MENUU MOTOCROSS (SAINTE MENEHOULD - 51)	●	●	●	●	●	●	●		●	NOCTURNE
11 & 12/06	MC DE LUNEVILLE (POLEMECANIQUE MIRECOURT JUVAIN- COURT - 88)										CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERMOTARD
12/06	MC DE MOTHERN (MOTHERN - 67)	●	●			●	●		●		

** Sur demande du Moto-Club, l'épreuve de REVIGNY comptera pour les Championnats de Champagne Ardenne. Décision validée par la Commission de Motocross.

CALENDRIER PROVISOIRE - SAISON 2022

Les dates ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, annulées ou reportées en fonction de l'évolution, du contexte et des protocoles sanitaires.



19/06	MC MANRE (MANRE - 8)	●	●	●		●	●	●		
19/06	MOSELLE MC (BUTTES DE ROZERIEULLES - 57)	●	●	●		●	●		●	
26/06	MC DES 3 COMMUNES (CHENE - 10)	●	●			●	●			NATIONAL + NATIONAL VETERANS
25 & 26/06	MC SAINT DIE DES VOSGES (CHAMP LE DUC - 88)	●	●	●	●	●	●	●		●
09 & 10/07	AMICALE MOTO CROSS SOMMAUTHE (SOMMAUTHE - 8)	●	●	●	●	●	●	●	●	●
16 & 17/07	MC LA VALTOLINE (VERDUN - 55)									MX MASTER KIDS
31/07	MC CHARLEVILLE MEZIERES EN ARDENNES (DOUZY - 8)									COURSE SUR PRAIRIE
07/08	MC CHARLEVILLE MEZIERES EN ARDENNES (VENDRESSE - 8)									COURSE SUR PRAIRIE
15/08	MC MAILLY LE CAMP (MAILLY LE CAMP - 10)	●	●	●	●	●	●	●		
21/08	MC EVASION (COMMERCY - 55)	●	●	●	●	●	●			●
03/09	MC SAINT-MIHIEL (SAINT-MIHIEL - 55)	●	●	●	●	●	●	●	●	NOCTURNE
11/09	MIDREVAUX MC (MIDREVAUX - 88)	●	●	●		●	●	●		
18/09	MC VERDUN LA VALTOLINE (VERDUN - 55)	●	●			●		●		CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS QUAD
18/09	MC DES BUTTES DE BEAUREGARD (TAILLETTE - 8)	●	●	●	●	●	●	●		
25/09	FONTENOY MC (FONTENOY LE CHÂTEAU - 88)		●			●	●			CHAMPIONNAT DE FRANCE MX VÉTÉRAN
02/10	TEAM MENUO MOTOCROSS (SAINTE MENEHOULD - 51)	●	●			●	●	●	●	
23/10	MC ANDLAU (EPFIG - 67)									COURSE SUR PRAIRIE

TOTAL GRAND-EST	1	1	1	1	1	1	1	7	8
TOTAL ALSACE-LORRAINE	11	13	8	4	13	11	8		
TOTAL CHAMPAGNE-ARDENNE	11	12	9	6	12	10	9		